ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

Communiqué de presse
26 mai 2021

Copie Privée et appareils reconditionnés : l'Académie des beaux-arts opposée au non assujettissement

Au cours de sa séance hebdomadaire du mercredi 26 mai 2021, l'Académie des beaux-arts a discuté de la question de l'assujettissement au mécanisme dit de la « Copie Privée » des supports reconditionnés (smartphones, ordinateurs et tablettes).

L'Académie constate que la place prise par la Copie Privée, d'une part dans la rémunération compensatoire à la possibilité de réaliser des copies des créateurs de toutes les disciplines artistiques et, d'autre part dans le soutien direct à la création et au spectacle vivant, fait de ce système vertueux un élément essentiel de l'économie de la culture.

Le non assujettissement des supports reconditionnés à cette redevance, tel qu'il a été inscrit dans la proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France par un amendement adopté au Sénat contre l'avis du Gouvernement, conduira *in fine* à affaiblir considérablement la Copie Privée, alors que l'impact pour le consommateur est minime, inférieur à 3%.

Considérant qu'on ne défendra pas l'écologie en s'attaquant à la création artistique, les plasticiens, architectes, photographes, cinéastes, chorégraphes et compositeurs de l'Académie des beaux-arts appellent les députés, qui devront examiner cette proposition de loi en juin prochain, à revenir au texte initial et à supprimer le non assujettissement des supports reconditionnés à la Copie Privée.

L'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Elle encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix qu'elle décerne chaque année, le financement de résidences d'artistes, l'octroi de subventions et veille à la défense du patrimoine culturel français. Instance consultative des pouvoirs publics, l'Académie conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que le Musée Marmottan Monet (Paris) et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa les Pinsons (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

Hermine Videau – Responsable du service de la communication et des prix
tél : 01 44 41 43 20
mél : com@academiedesbeauxarts.fr

Pauline Teyssier
Chargée des relations presse
tél : 01 44 41 44 58
mél : pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr